

CANTON DE FEURS

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE

PONCINS

42110



Tél. : 04.77.27.80.09  
Fax : 04.77.27.86.94  
Email : [mairie.poncins@wanadoo.fr](mailto:mairie.poncins@wanadoo.fr)  
Facebook : [Commune de Poncins](#)  
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

## Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 10 octobre 2023

Séance Publique.

### Présents

Julien DUCHÉ, Bernard FOYATIER, Maryline CHEMINAL, Nathalie DUBOEUF, Josiane FOUQUET, Marc TERRASSE, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Laurent BURNOD, Audrey ROCHE, Christophe MASSON, Michaël GIBERT et Gaëlle SANA-DELORME

Absents excusés : Julie BATAILLON qui a donné pouvoir à Maryline CHEMINAL et Jérôme BAS qui a donné pouvoir à Ludovic GUILLARME

### 1. Désignation de la secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **12 voix pour**, **1 abstention** (Christophe MASSON) et **2 contre** (Laurent BURNOD et Josiane FOUQUET) de désigner Mme Maryline CHEMINAL comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu de la réunion du mardi 12 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du mardi 12 septembre 2023 par **12 voix pour**, **2 abstentions** (Christophe MASSON et Laurent BURNOD) et **1 contre** (Josiane FOUQUET).

### 3. Approbation du compte rendu de la réunion du mercredi 20 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, approuve, le compte rendu de la réunion du mardi 20 septembre 2023 par **11 voix pour** et **4 abstentions** (Christophe MASSON, Josiane FOUQUET, Laurent BURNOD et Michaël GIBERT).

### 4. Installation de Madame Nathalie DUBOEUF au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Thierry DURRET. Madame Nathalie DUBOEUF est installée au sein du Conseil Municipal par **13 voix pour** et **2 abstentions** (Josiane FOUQUET et Laurent BURNOD).

**(Délibération n°10-10-2023-1)**

Monsieur le Maire remercie Thierry DURRET pour son implication et son travail au sein de l'équipe municipale.

### 5. Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint

Suite à la démission de Monsieur Thierry DURRET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue.

A été candidat : M. Marc TERRASSE

Laurent BURNOD propose la candidature de Ludovic GUILLARME.

Nombre de votants : **15**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu : M. Marc TERRASSE : 9 voix, M. Michaël GIBERT : 1 voix et M. Ludovic GUILLARME : 1 voix

Après avoir procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint selon les conditions précitées, Monsieur Marc TERRASSE est élu à la majorité des suffrages (9 voix POUR), et le CONSEIL MUNICIPAL a pris acte du tableau du Maire et des Adjoints mis à jour ci-dessous :

Julien DUCHÉ	Maire
Bernard FOYATIER	1 <sup>er</sup> Adjoint
Maryline CHEMINAL	2 <sup>ème</sup> Adjointe
Marc TERRASSE	3 <sup>ème</sup> Adjoint

M. Marc TERRASSE percevra la même indemnité que M. Thierry DURRET.

#### **(Délibération n°10-10-2023-2)**

Marc TERRASSE remercie le conseil municipal et Thierry DURRET.

Michaël GIBERT demande si Marc TERRASSE aura les mêmes délégations que Thierry DURRET.

Monsieur le Maire répond que les délégations seront présentées à la prochaine réunion.

#### **6. Virement de crédit**

Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante pour le paiement de la facture de l'extension électrique du futur local technique :

- Compte 2313 : Construction - 2 256 €
- Compte 2041582 : GPF : Bâtiments et installation + 2 256 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

#### **(Délibération n° 10-10-2023-3)**

#### **7. Question orale**

**Question orale posée par Laurent BURNOD**

**Question :** « Par une requête et un mémoire, enregistrés les 13 et 20 septembre 2021, M. Christophe Masson, M. Michaël Gibert, Mme Josiane Fouquet et M. Laurent Burnod demandaient au tribunal d'annuler la délibération du conseil municipal de la commune de



Poncins du 9 septembre 2021 en ce qu'elle avait modifié l'article 5 de son règlement intérieur sur le droit d'expression des élus.

Ils ont soutenu que cette délibération méconnaissait les dispositions de l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales en ce qu'elle approuvait une modification du règlement intérieur du conseil municipal limitant le nombre de questions pouvant être posées en séance du conseil par les membres.

Par un mémoire en défense, enregistré le 11 octobre 2021, la commune de Poncins concluait au rejet de la requête au motif que le moyen soulevé n'était pas fondé.

Suite à l'audience du 7 septembre 2023 et la décision du 21 septembre 2023, le Tribunal Administratif a décidé que la délibération du conseil municipal de Poncins du 9 septembre 2021 adoptant la modification de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, en tant qu'elle limite le nombre de questions pouvant être adressées au conseil en cours de séance à une seule question sur un même sujet ayant trait aux affaires de la commune, est annulée.

De fait, la République mande et ordonne au préfet de la Loire en ce qui le concerne ou à tous commissaires de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

M. Julien Duché et Mme Maryline Cheminal, vous ne pouviez ignorer l'irrégularité de la modification du règlement intérieur car vous avez participé aux formations de l'AMF pour sa rédaction. Vous avez volontairement contourné la loi dans le seul but de faire taire toute opposition aussi longtemps que possible. Vous êtes désormais dans l'obligation de revenir dans le giron de la loi dans un premier temps mais il serait ensuite tout à fait louable de présenter mutuellement votre démission du conseil municipal pour toutes les irrégularités que vous avez effectuées et qui ont été constatées par nous, les conseillers municipaux (hormis ceux de la majorité), mais également par la Cada, puis par le Sous-Préfet, le Préfet et enfin le Tribunal Administratif par 2 fois en moins de trois mois. Aussi, allez-vous enfin prendre la bonne décision dans la mesure où vos actes commencent à se faire connaître de nos administrés ?»

**Réponse :** Ce long « plaidoyer » ne nous permettant pas de comprendre la question, ne nous pouvons pas y répondre. Les voies de recours n'étant pas toutes épuisées, il n'y a pas de commentaires à faire.

## 8. Prochaines réunions

- Réunion fêtes et cérémonie : Mercredi 11 octobre à 20h30,
- Réunion des Présidents : Mardi 17 octobre à 20h30,
- Prochain conseil : **Jeudi 9 novembre ou 13 novembre**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

### Aucune remarque lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

A PONCINS, le 13 novembre 2023

Le Maire,  
Julien DUCHÉ



La secrétaire de séance,  
Maryline CHEMINAL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'cheminal', is written over the name of the secretary.